AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2029
FR0011271600-FS0658

19 juin 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FERMENTALG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 juin 2020, la société Bpifrance Investissement[1] (27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex), agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies, a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 15 juin 2020, le seuil de 10% du capital de la société FERMENTALG et détenir individuellement 2 056 318 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 9,86% du capital et 8,92% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions de la société FERMENTALG.

À cette occasion, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) n'a franchi aucun seuil et détient, au 15 juin 2020, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations[3] et Bpifrance Investissement[1], cette dernière agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies, 4 052 901 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 19,44% du capital et 17,58% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
EPIC Bpifrance	0	0,00	0	0,00
Bpifrance Participations[1]	1 996 583	9,58	1 996 583	8,66
Bpifrance Investissement (agissant en qualité de société de gestion pour le compte de Fonds Ecotechnologies)[2]	2 056 318	9,86	2 056 318	8,92
Total EPIC Bpifrance	**4 052 901**	**19,44**	**4 052 901**	**17,58**

[1] Contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 20 848 199 actions représentant 23 049 553 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Bpifrance Participations est contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.